



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 09 AVRIL 2026**

**NOMBRE DE MEMBRES**

**Afférents au Conseil Municipal : 39**

**En exercice : 39**

**Ayant pris part à la délibération : 39**

Mis en ligne le : 13/04/2026

L'an deux-mille vingt-six et le neuf du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

**Présents** : M. GACHON - M. AMAR - Mme ATTAF - M. ROBERT - Mme CZURKA - M. MERSALI - Mme CUILLEIRE - M. IZACARD - Mme MIGLIOR - M. PIQUET - Mme ROVARINO - M. SAURA - M. SAHRAOUI - Mme NERSESSIAN - Mme RAFIA - M. RUFFIN - Mme CHAUVIN - Mme MARTINEZ - M. BENIHYA - M. SOW - Mme CHABROL - Mme BIRON - M. GUARDADO - M. MENGEAUD - Mme MORO - Mme MERAKCHI - M. HANACHI - M. COPPENS - M. GACHET - M. WAHARTE - M. GAUDE - Mme DEMOLON - M. BRAVI - Mme GIRAUD - Mme RAPETTO - Mme SIDOU - M. FARRUGIA

**Pouvoirs** : Mme BERTHOLLAZ à M. MERSALI / Mme NIETO à M. FARRUGIA

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : M. Joris COPPENS

**DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026**

**N° Acte : 7.1.1**

Délibération n°26-61

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu l'instruction comptable M57

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée Municipale que, conformément à l'article L.2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote du budget primitif doit être précédé d'un débat au Conseil Municipal sur les orientations budgétaires sur les bases d'un rapport, dans un délai de deux mois précédent l'examen des propositions budgétaires par l'assemblée délibérante.

Monsieur le Président de séance donne lecture du rapport de présentation des orientations budgétaires pour l'exercice 2026 et ouvre le débat en attribuant successivement la parole aux divers membres de l'Assemblée Municipale qui ont demandé à intervenir.

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote par 29 voix Pour et 10 Abstentions (BRAVI Fabien / SIDOU Angélique / WAHARTE Stéphane / DEMOLON Cécile / GAUDE Alain / GIRAUD Amandine / GACHET Jean-Pierre / RAPETTO Stéphanie / FARRUGIA Philip représentant : NIETO Béatrice)

PREND acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2026 sur les bases du rapport.

Le Secrétaire de Séance

**J.COPPENS**



POUR EXTRAIT CONFORME  
VITROLLES, le 13/04/2026

P. le Maire et par délégation  
Le Directeur des Affaires Juridiques et  
Institutionnelles

**M. HABASTIDA**





**RAPPORT PREALABLE AU DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES  
DE L'ANNEE 2026**

**Conseil municipal du 9 avril 2025**

**RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE**

Le débat d'orientation budgétaire est une étape obligatoire et préalable au vote du budget primitif prévue à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales pour les communes de plus de 3500 habitants. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire permet d'informer les conseillers municipaux et de discuter des conditions d'élaboration du budget primitif ainsi que des perspectives sur les années futures. Il s'appuie sur la présentation du contexte économique et institutionnel et de la situation financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions structurelles et conjoncturelles qui influent sur sa capacité financière.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Le rapport d'orientation budgétaire doit être transmis au représentant de l'Etat et au Président de l'EPCI dont la commune est membre.

**INTRODUCTION**

Le projet de budget primitif 2026 sera soumis au vote du conseil municipal le 30 avril 2026. Le débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu sur la base du présent rapport de présentation qui participe directement à l'élaboration du budget et qui traduit les orientations politiques de la majorité municipale.

Les orientations présentées dans ce rapport tiennent compte des éléments connus ou anticipés par les services au moment de sa rédaction. Celles-ci s'appuient donc sur des hypothèses de travail susceptibles d'évoluer, compte tenu du contexte local, national et international, avant comme après le vote de notre budget primitif fin avril 2026.

## Table des matières

<b>INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
<b>PARTIE 1 : Le contexte économique, géopolitique et institutionnel structurant la construction du budget 2026</b>	<b>3</b>
A. Un environnement économique marqué par une croissance fragile et des tensions géopolitiques accrues	3
1. Une dynamique mondiale marquée par les à-coups de la politique douanière américaine et le blocage du détroit d'Ormuz	3
2. Une reprise timide de la croissance européenne	3
3. Perspectives macroéconomiques françaises : reprise modérée, inflation contenue mais vulnérabilité énergétique persistante	4
B. Conséquences pour les collectivités locales	4
1. Pressions sur les dépenses locales liées aux prix de l'énergie	4
2. Incertitudes institutionnelles nationales : une loi de finances 2026 adoptée tardivement	4
3. Renouveau politique local	6
<b>PARTIE 2 : Situation financière de la ville – Analyse rétrospective</b>	<b>7</b>
A. La section de fonctionnement	7
1. Les dépenses de fonctionnement	7
2. Les recettes de fonctionnement	9
B. La section d'investissement	11
1. Les dépenses d'investissement	11
2. Les recettes d'investissement	12
3. Bilan de la section d'investissement	13
C. Résultats de clôture provisoire	13
D. Tableau des grands équilibres	14
<b>PARTIE 3 : Les orientations budgétaires de la ville pour 2026</b>	<b>15</b>
A. Evolution de la section de fonctionnement	15
1. Les dépenses de fonctionnement	15
2. Les recettes de fonctionnement	17
B. Evolution de la section d'investissement	18
1. Les dépenses d'investissement	18
2. Les recettes d'investissement	19
C. Evolution de l'encours de dette	20
<b>CONCLUSION</b>	<b>22</b>
Annexe 1 : Données détaillées sur les dépenses de personnel	23
Annexe 2 : Données sur la gestion de la dette du budget principal	26
Annexe 3 : Le budget annexe des cimetières	28

## **PARTIE 1 : Le contexte économique, géopolitique et institutionnel structurant la construction du budget 2026**

Le débat sur l'élaboration du budget 2026 doit se placer à l'aune de la situation économique générale, une nouvelle fois marquée par une profonde instabilité.

### **A. Un environnement économique marqué par une croissance fragile et des tensions géopolitiques accrues**

#### *1. Une dynamique mondiale marquée par les à-coups de la politique douanière américaine et le blocage du détroit d'Ormuz*

L'année 2026 s'inscrit dans un cycle mondial caractérisé par une croissance modérée mais instable.

La Banque de France anticipe une progression du PIB français autour de +0,2 % à +0,3 % au premier trimestre 2026, prolongeant la tendance observée fin 2025 et confirmant un mouvement de redressement progressif, mais encore fragile. Cette reprise demeure cependant fortement conditionnée à un environnement géopolitique et énergétique dégradé.

En effet, les tensions se sont considérablement renforcées au Moyen-Orient, où la guerre en Iran provoque un choc majeur sur les marchés pétroliers internationaux. L'IFPEN observe une flambée du prix du Brent, qui a dépassé ponctuellement 120 \$/baril, alimentée par l'intensification des combats, les attaques contre les infrastructures pétrolières, ainsi que le blocage quasi total du détroit d'Ormuz, par lequel transitent près de 15 millions de barils/jour. Plus de 250 millions de barils ont ainsi été retirés du marché mondial, provoquant un niveau de tension inédit sur l'approvisionnement énergétique global.

Cette situation crée une incertitude forte sur les marchés, qui réévaluent désormais les prix anticipés du Brent entre 65 et 90 \$/baril, avec des scénarios extrêmes allant jusqu'à 178 \$/baril en cas de prolongation du conflit sur plusieurs mois. Un tel contexte renforce les risques inflationnistes, fragilise les économies dépendantes des importations énergétiques et accentue la volatilité des matières premières, dont les collectivités locales subissent directement les effets sur les marchés publics, les fluides et les coûts logistiques.

Enfin, le Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII) qualifie 2026 de l'un des environnements géopolitiques les plus dangereux depuis plusieurs décennies. L'économie mondiale fait face à un cumul de crises, avec une intensification des tensions commerciales, un durcissement des politiques tarifaires américaines, et une recomposition accélérée des rapports de force stratégiques entre la Chine et les États-Unis.

#### *2. Une reprise timide de la croissance européenne*

Au niveau européen, la situation économique demeure marquée par une croissance modérée mais fragile.

La Commission européenne a révisé à la baisse ses prévisions pour 2026, anticipant une croissance de la zone euro de 1,2 %, contre 1,4 % précédemment, en raison des tensions commerciales internationales et du climat géopolitique globalement dégradé. L'année 2025 avait pourtant bénéficié d'un rebond supérieur aux attentes, porté par des exportations en hausse anticipant les relèvements tarifaires américains, mais cet effet s'atténue et le ralentissement attendu en 2026 traduit un environnement international beaucoup plus incertain.

L'Union européenne reste confrontée à une inflation qui revient progressivement vers l'objectif de la BCE, autour de 1,9 % en 2026, mais les prix de l'énergie continuent de jouer un rôle déstabilisant, en lien direct avec les « rounds » géopolitiques successifs observés depuis 2024 — notamment la guerre en Iran et la perturbation persistante des routes d'approvisionnement, qui affectent mécaniquement les anticipations inflationnistes européennes.

Dans ce contexte, la Commission souligne que les incertitudes commerciales, les droits de douane américains et la volatilité énergétique pourraient peser davantage que prévu sur la croissance des États membres, limitant la capacité d'accélération économique en 2026. Les analyses disponibles insistent également sur une politique budgétaire globalement contrainte en Europe, en raison de

niveaux de dette élevés, particulièrement en France et en Italie, tandis que l'Allemagne dispose de marges accrues pour soutenir sa propre croissance en sortie de stagnation.

Ainsi, l'Union européenne aborde 2026 comme une année de transition : l'activité continue de progresser malgré un environnement « hostile », selon les termes mêmes de la Commission, mais le continent reste exposé au cumul des crises géopolitiques (guerres en Ukraine et au Moyen-Orient, tensions commerciales États-Unis/Chine, instabilité tarifaire) et à leurs répercussions directes sur la demande, la compétitivité et les conditions monétaires.

Les collectivités locales doivent intégrer cette réalité, car la moindre croissance européenne limite mécaniquement les marges de manœuvre budgétaires nationales et les capacités d'accompagnement financier de l'État.

### 3. Perspectives macroéconomiques françaises : reprise modérée, inflation contenue mais vulnérabilité énergétique persistante

Les prévisions nationales établies par l'Insee et le Trésor confirment une croissance française de l'ordre de 1 % en 2026, portée principalement par la demande intérieure et la consolidation progressive de l'investissement privé. Cette amélioration repose toutefois sur des hypothèses sensibles à la conjoncture géopolitique, en particulier aux variations des coûts énergétiques, susceptibles d'affecter la production industrielle, les coûts de transport, ainsi que le pouvoir d'achat des ménages.

L'inflation se stabiliserait autour de 1,3 % en 2026, mais cette amélioration reste fragile tant que perdure la tension sur les marchés énergétiques mondiaux. La structure actuelle des prix demeure très dépendante des fluctuations du pétrole, dont l'évolution future reste incertaine tant que la circulation dans le détroit d'Ormuz n'est pas pleinement rétablie et que les infrastructures pétrolières iraniennes sont menacées.

Sur le plan des finances publiques nationales, le déficit de l'État devrait s'établir à -4,7 % du PIB en 2026, confirmant un effort vers la consolidation budgétaire mais laissant subsister des marges de manœuvre limitées pour la sphère publique, et particulièrement pour les collectivités locales.

## **B. Conséquences pour les collectivités locales**

### 1. Pressions sur les dépenses locales liées aux prix de l'énergie

Les collectivités subissent fortement l'évolution erratique des prix du gaz, de l'électricité et des carburants, aggravée par la situation géopolitique.

Fort heureusement, la flambée du pétrole, chiffrée par l'IFPEN à plus de 14 % de hausse hebdomadaire sur certaines périodes en 2026, ne se répercute pas sur les contrats d'énergie de la Ville de Vitrolles (gaz et électricité). En effet, elle se fournit auprès du SMED qui lui garantit des tarifs fixes sur les deux prochaines années (2026 et 2027).

En revanche, elle a un impact indirect

- les marchés de travaux (bitume, matériaux dérivés du pétrole),
- la gestion du parc automobile (carburant),
- et toutes les prestations indexées sur les matières premières.

Cette situation rend la prévision budgétaire 2026 particulièrement complexe, les collectivités devant anticiper des dépenses potentiellement supérieures aux prévisions initiales malgré la baisse tendancielle de l'inflation générale.

### 2. Incertitudes institutionnelles nationales : une loi de finances 2026 adoptée tardivement

Le cadre national est lui-même marqué par une incertitude institutionnelle forte, liée à l'adoption tardive de la loi de finances pour 2026. La Loi de finances 2026 poursuit la trajectoire de consolidation budgétaire engagée depuis 2023, avec une réduction graduelle du déficit à -5 % du PIB et une dette stabilisée à un niveau élevé (118,2 %). Cette trajectoire se traduit par une pression durable sur la dépense publique, y compris locale.

Le texte n'a été définitivement adopté que le 19 février 2026. Ce calendrier exceptionnellement perturbé retarde par ailleurs la publication des paramètres budgétaires essentiels pour les communes (dotations, compensations fiscales, FCTVA, fonds de soutien), compliquant la construction des budgets primitifs locaux. A l'heure où est écrit ce rapport, la Ville de Vitrolles n'a pas eu la notification officielle de ses principaux états fiscaux. Les éléments intégrés au projet de budget se fondent donc sur les principales mesures contenues dans la Loi de Finances et développées ci-après.

Au total, l'effort demandé aux collectivités locales est évalué par le Gouvernement à 2 Md€. Un chiffre que conteste l'association des maires de France qui l'évalue à 5 Md€ en intégrant notamment l'augmentation du taux de cotisation de la CNRACL.

Cet effort passe par la **création d'un nouveau Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO 2)** qui ne touchera que les EPCI, les départements et les régions uniquement. Les communes sont exonérées de prélèvement cette année.

Mais il s'appuie également sur un ensemble de mesures qui impacteront fortement Vitrolles :

- **Gel de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et renforcement de la péréquation.** La DGF est composée d'une Dotation Forfaitaire ainsi que de la dotation de solidarité urbaine (DSU), destinée à soutenir les communes urbaines confrontées à des charges socio-économiques élevées. Vitrolles ne touche que la DSU (1,88 M€ e, 2025). Pour 2026, l'évolution de cette dotation s'inscrit dans un contexte national marqué par une progression de l'enveloppe globale de la DSU, un mécanisme de répartition fondé sur un classement relatif des communes bénéficiaires (Vitrolles est 334<sup>ème</sup> sur 871) et des critères prenant en compte notamment le potentiel financier, les revenus des habitants, la part de logements sociaux et la présence de quartiers prioritaires. Dans ce cadre, la commune de Vitrolles, caractérisée par une part significative de population résidant en quartiers prioritaires et un profil socio-économique intermédiaire, devrait continuer à bénéficier de cette dotation. Toutefois, compte tenu du caractère relatif et évolutif du dispositif (dépendant de la situation des autres communes éligibles), il n'est pas possible à ce stade de déterminer précisément le montant attribué pour 2026. Au regard de ces éléments, il est retenu, à titre prudentiel, une hypothèse d'évolution comprise entre : +0 % et +3 %, soit une estimation de DSU 2026 comprise entre 1,88 M€ et 1,94 M€. Cette estimation sera ajustée lors de la notification officielle de la dotation.
- **Poursuite de l'augmentation du taux de cotisation de la Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales (CNRACL).** Il est important de préciser que le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales continuera de s'appliquer en 2026. Il prévoit une nouvelle hausse de 3 points du taux employeur (de 34,65 % à 37,65 %), après celle intervenue en 2025 et avant de nouvelles hausses en 2027 puis 2028. Entre le 1er janvier 2025 et le 1er janvier 2028, le taux aura donc augmenté de 12 points, passant de 31,65 % à 43,65 %. Cette mesure représente un impact majeur sur le budget de la commune.
- **Diminution de la compensation de l'abattement de 50% sur les valeurs locatives des établissements industriels.** La loi de finances pour 2021, à l'issue de la crise sanitaire, avait réduit de 50 % les valeurs locatives de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation foncière des entreprises pour les établissements industriels. Une compensation intégrale des pertes fiscales des collectivités locales concernées avait alors été instaurée, financée par un prélèvement sur les recettes de l'État (PSR). Au titre de la loi de finances pour 2026, la compensation versée aux collectivités concernées par l'Etat sera réduite de 19,3 % et la baisse supportée par chaque commune et EPCI ne pourra pas excéder 2 % des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice n-2. L'impact estimé pour la Ville de Vitrolles est de l'ordre de 800 k€ en 2026, ce qui constitue un enjeu réel.

### 3. Renouveau politique local

L'année 2026 est également une année de renouvellement municipal.

Dans un contexte volatil, les prévisions budgétaires pour la ville de Vitrolles restent donc à ce stade, relativement hypothétiques et devront être confirmées à la parution des textes. Il pourra donc y avoir un écart entre les données contenues dans le présent rapport et celles présentées au Conseil Municipal au titre du budget primitif 2026.

## PARTIE 2 : Situation financière de la ville – Analyse rétrospective

Afin d'éclairer le débat d'orientation budgétaire 2026, il convient de porter un regard sur l'évolution de la structure budgétaire de la collectivité au travers d'une rétrospective financière sur les exercices antérieurs.

*Précaution de lecture : les chiffres présentés ci-après sont des comparaisons de CA à CFU.*

Le compte financier unique 2025 de la Collectivité sera adopté le 30 avril 2026. Toutefois, si ces grandes lignes en sont d'ores et déjà connues et peuvent être exploitées dans l'analyse rétrospective des finances de la ville les données seront stabilisées avant le vote du budget primitif.

La présente partie 2 détaille la situation financière du budget principal de la ville. L'annexe 3 présentera celle du budget annexe des cimetières.

### A. La section de fonctionnement

L'année 2025 se caractérise par une stabilisation des équilibres de fonctionnement. Les recettes de gestion courante progressent légèrement pour atteindre 80 634 K€, soit +1 % par rapport à 2024. Dans le même temps, les dépenses de gestion courante augmentent également de +1 %, pour atteindre 71 727 K€. Cette évolution traduit une progression maîtrisée des charges de fonctionnement.

L'excédent de fonctionnement s'établit à 15 207 K€ en 2025, contre 11 827 K€ en 2024. Cette amélioration s'explique notamment par un niveau plus élevé d'excédent reporté.

#### 1. Les dépenses de fonctionnement

Au total, les dépenses de fonctionnement s'établissent à 76 641 K€ en 2025, contre 76 733 K€ en 2024, soit une quasi-stabilité (-0,1 %) après plusieurs exercices de progression.

Ainsi, après de fortes augmentations entre 2021 et 2024, liées à des facteurs internationaux (poussée inflationniste et envolée du prix de l'énergie) et nationaux (revalorisation du point d'indice et dispositifs de soutien au pouvoir d'achat des fonctionnaires, les dépenses réelles de fonctionnement se sont stabilisées entre 2024 et 2025. La Collectivité témoigne ainsi de sa capacité de résilience et d'absorption des mesures gouvernementales dont l'augmentation de la cotisation CNRACL.

Analyse	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025
Charges à caractère général	12 166K€	15 257K€	15 868K€	15 748K€	15 699K€	0%
Charges de personnel	48 965K€	49 936K€	49 853K€	51 307K€	51 255K€	0%
Atténuations de produits	145K€	164K€	326K€	254K€	739K€	191%
Autres charges de gestion courante	3 681K€	3 814K€	3 811K€	3 952K€	4 033K€	2%
Total des dépenses de gestion courante	64 957K€	69 172K€	69 858K€	71 261K€	71 727K€	1%
Charges financières	460K€	453K€	797K€	1 014K€	803K€	-21%
Charges exceptionnelles (Hors cessions d'immo.)	252K€	284K€	20K€	123K€	11K€	-91%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	65 669K€	69 909K€	70 676K€	72 398K€	72 540K€	0%
Dépenses de fonctionnement, opérations d'ordre	4 470K€	3 615K€	3 761K€	4 335K€	4 101K€	-5%
Total des dépenses de fonctionnement	70 139K€	73 524K€	74 436K€	76 733K€	76 641K€	0%

Les dépenses de gestion courante atteignent 71 727 K€ en 2025, contre 71 261 K€ en 2024, soit +1 %. Cette évolution reste modérée et traduit une progression maîtrisée des charges de fonctionnement dans un contexte inflationniste.

Elle résulte principalement :

- De charges à caractère général en légère baisse
- Du niveau élevé des charges de personnel, particulièrement impactées par les mesures gouvernementales, mais en baisse elles-aussi
- De la progression des atténuations de produits, dû au paiement exceptionnel du **DILICO** (345 000 €) et au reversement d'un indus de DGF (73 900 €)

→ D'une hausse modérée des autres charges de gestion courante.

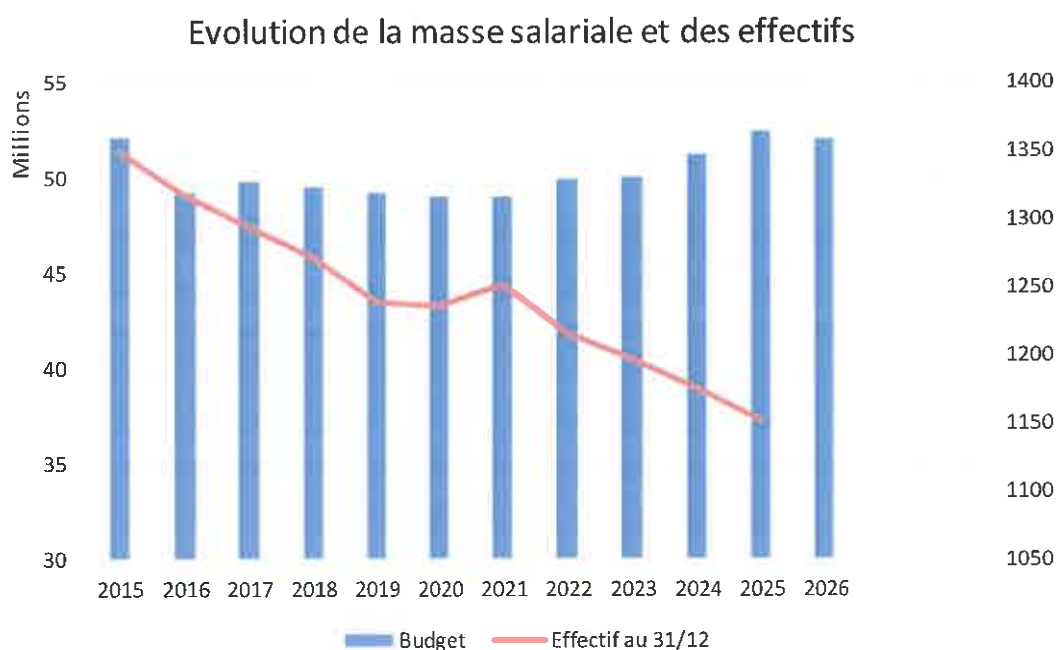
Les charges à caractère général (011) ont pu dans un contexte inflationniste être maîtrisées grâce à une gestion rigoureuse des services de la ville. La crise de 2022, consécutive à la sortie de la crise sanitaire et au début de la guerre en Ukraine, les a portées à 15 millions par an (d'où l'augmentation de 25,4% dans le tableau ci-dessous). La ville s'emploie depuis à les contenir à ce niveau.

	Charges à caractère général	Variation charges à caractère général
2020	11 388 791,83	-10.5 %
2021	12 166 372,80	6.83 %
2022	15 256 951,85	25.4 %
2023	15 867 832,37	4.0 %
2024	15 747 617,59	-0.76 %
2025	15 699 109,43	-0.31 %

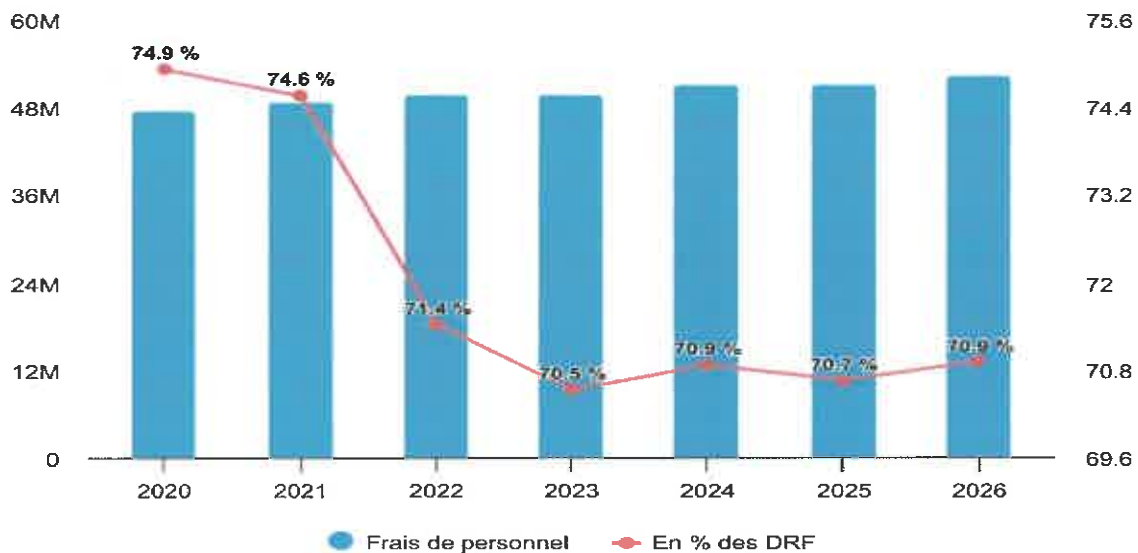
Les autres charges de gestion courantes qui comportent notamment les subventions aux associations ont légèrement augmenté de 2% entre 2024 et 2025.

	Autres charges de gestion courante	Variation autres charges de gestion courante
2020	3 764 799,10	-0.82 %
2021	3 680 907,84	-2.23 %
2022	3 814 060,11	3.62 %
2023	3 811 299,15	-0.07 %
2024	3 952 170,33	3.7 %
2025	4 033 152,41	2.05 %

Entre 2024 et 2025, la masse salariale reste stable malgré l'augmentation des cotisations CNRACL. Les efforts d'optimisation RH de la ville ont donc porté leurs fruits.



La projection 2026 montre que la part de la masse salariale sur les dépenses réelles de fonctionnement est stabilisée à 70% sur 4 ans.



Elle reste évidemment encore supérieure de 10 points à la moyenne nationale, traduisant à la fois l'historique d'une ville qui a fait le choix de gérer le maximum de services en régie direct, et son engagement actuel à maintenir le niveau de ces mêmes services publics.

	Charges de personnel	Variation charges de personnel	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	Dépenses de personnel / DRF - Moyenne Nationale
2020	47 720 348,53	-0.37 %	74.92 %	62.3 %
2021	48 965 081,54	2.61 %	74.56 %	61.6 %
2022	49 936 272,79	1.98 %	71.43 %	60.5 %
2023	49 853 403,35	-0.17 %	70.54 %	60.6 %
2024	51 306 920,92	2.92 %	70.87 %	60.6 %
2025	51 254 767,39	-0.1 %	70.66 %	60.6 %

Enfin, après une très forte augmentation en 2023 et 2024, due à la nécessité de compenser par l'emprunt le retrait des financements départementaux, les charges financières diminuent et s'établissent à 803 K€ en 2025, contre 1 014 K€ en 2024. Les charges exceptionnelles deviennent marginales et s'élèvent à 11 K€, contre 123 K€ en 2024.

Grâce à la solidité de sa structure financière, la commune a su en 2025, comme les années précédentes, optimiser son fonctionnement pour absorber les décisions gouvernementales sans dégrader sa situation financière.

## 2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes totales de fonctionnement s'établissent à 91 849 K€ en 2025, contre 88 561 K€ en 2024, soit +4 %. Cette évolution s'explique principalement par :

- L'augmentation de l'excédent de fonctionnement reporté, qui atteint 10 557 K€ en 2025 contre 7 704 K€ en 2024,
- Le maintien d'un niveau élevé de recettes de gestion courante.

L'exercice 2025 se caractérise ainsi par une progression des recettes de fonctionnement, portée principalement par les ressources courantes et les marges accumulées les années précédentes.

Analyse	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025
Impôts et taxes	59 817K€	61 627K€	61 751K€	64 650K€	64 482K€	0%
Dotations et subventions	7 819K€	8 279K€	9 301K€	9 624K€	9 993K€	4%

Autres produits courants stricts	3 517K€	3 374K€	3 998K€	4 406K€	4 899K€	11%
Atténuations de charges	465K€	1 393K€	1 001K€	1 211K€	1 260K€	4%
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>71 618K€</b>	<b>74 672K€</b>	<b>76 051K€</b>	<b>79 890K€</b>	<b>80 634K€</b>	<b>1%</b>
Produits financiers	22K€	19K€	130K€	130K€	101K€	-22%
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	992K€	1 194K€	K€	1K€	7K€	733%
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>72 631K€</b>	<b>75 885K€</b>	<b>76 181K€</b>	<b>80 021K€</b>	<b>80 742K€</b>	<b>1%</b>
Recettes de fonctionnement, opérations d'ordre	303K€	285K€	373K€	505K€	297K€	-41%
Produits des cessions d'immobilisations	1 174K€	215K€	8K€	330K€	253K€	-24%
<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>12 716K€</b>	<b>15 391K€</b>	<b>14 903K€</b>	<b>7 704K€</b>	<b>10 557K€</b>	<b>37%</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>86 824K€</b>	<b>91 777K€</b>	<b>91 465K€</b>	<b>88 561K€</b>	<b>91 849K€</b>	<b>4%</b>

Les recettes de gestion courante atteignent 80 634 K€ en 2025, contre 79 890 K€ en 2024, soit +1 %. Cette évolution traduit une progression modérée mais régulière des ressources courantes. Elle résulte principalement :

- Du maintien à un niveau important des impôts et taxes, qui atteignent 64 482 K€, dont 28 094 K€ d'attribution de compensation métropolitaine
- De la progression des dotations et subventions, qui s'établissent à 9 993 K€,
- De la hausse des autres produits courants, qui atteignent 4 899 K€.
- Les atténuations de charges progressent également et atteignent 1 260 K€.

Concernant les **impôts et taxes**, le tableau ci-après distingue clairement la fiscalité locale d'une part des attributions et compensation d'autre part.

	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025
73111 - Total des produits fiscaux (pour 2024 réalisé)	27 741K€	28 665K€	29 919K€	30 966K€	31 562K€	2%
73123 - Taxe communale additionnelle aux droits de mutation	1 827K€	2 427K€	1 519K€	1 566K€	1 738K€	11%
73174 - Taxe locale sur la publicité extérieure	438K€	446K€	5K€	1 840K€	861K€	-53%
73141 - Taxe sur la consommation finale d'électricité	849K€	765K€	1 015K€	824K€	761K€	-8%
731721 - Taxe de séjour	419K€	735K€	707K€	697K€	712K€	2%
73118 - Autres contributions directes	K€	K€	5K€	87K€	92K€	6%
7318 - Autres impôts locaux ou assimilés	97K€	124K€	32K€	31K€	31K€	1%
73114 - Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux	K€	K€	K€	K€	1K€	+
7154 - Droits de place	17K€	31K€				+
<b>Total 731- Fiscalité locale</b>	<b>31 387K€</b>	<b>33 192K€</b>	<b>33 202K€</b>	<b>36 012K€</b>	<b>35 758K€</b>	<b>-1%</b>
73211 - Attribution de compensation	28 096K€	28 096K€	28 094K€	28 094K€	28 094K€	0%
73212 - Dotation de solidarité communautaire	K€	K€	123K€	261K€	412K€	58%
732221 - Fonds de péréquation des ressources	334K€	339K€	333K€	282K€	218K€	-23%
<b>Total 73- Attribution et dotations</b>	<b>28 430K€</b>	<b>28 434K€</b>	<b>28 549K€</b>	<b>28 637K€</b>	<b>28 724K€</b>	<b>0%</b>
<b>Total Fiscalité</b>	<b>59 817K€</b>	<b>61 627K€</b>	<b>61 751K€</b>	<b>64 650K€</b>	<b>64 482K€</b>	<b>0%</b>

Comme pour l'exercice 2024, les impôts et taxes locales profitent mécaniquement de la revalorisation des bases qui sont indexées sur l'indice des prix à la consommation, avec un dynamisme à hauteur de 2%. L'augmentation des ressources fiscales n'est donc pas liée à une hausse des taux d'imposition.

L'apparente stabilité – voire baisse – des ressources fiscales s'explique simplement par la remise à niveau de la TLPE en 2025, l'année 2024 ayant été une année de rattrapage.

Les attributions et dotations métropolitaines profitent de l'augmentation, pour la dernière année consécutive, de la Dotation de Solidarité Communautaire.

Au global, la fiscalité totale atteint 64,5 M€ en 2025. La structure est caractérisée par un équilibre entre fiscalité directe dynamique et dotations stables, avec une forte dépendance à deux leviers principaux : les produits fiscaux du 73111 et l'attribution de compensation.

Au niveau des **dotations nationales**, après une augmentation importante en 2023 et 2024, on peut souligner que la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) perçue par la commune se stabilise pour atteindre 57,72 € par habitant, ce qui la situe toujours très en dessous de la moyenne nationale de la strate de 203 € par habitant. Pour rappel, la DGF est constitué d'une Dotation Forfaitaire, nulle pour Vitrolles, et de la Dotation de Solidarité Urbaine.

	DGF	Variation DGF	DGF par habitant	DGF par habitant - Moyenne Nationale
2020	1 563 431,00	1.98 %	46,33	201,00
2021	1 560 524,00	-0.19 %	46,34	198,00
2022	1 611 076,00	3.24 %	47,51	200,00
2023	1 786 229,00	10.87 %	52,68	203,00
2024	1 941 135,00	8.67 %	57,24	203,00
2025	1 957 156,00	0.83 %	57,72	203,00

Les recettes réelles de fonctionnement, qui incluent en plus les produits financiers et les produits exceptionnels, s'établissent quant à elles à 80 742 K€ en 2025, contre 80 021 K€ en 2024, soit +1 %. Les produits financiers diminuent légèrement et atteignent 101 K€ en 2025. Les produits exceptionnels restent très limités et peu structurants. Cette évolution confirme la stabilité des ressources réelles de fonctionnement.

## B. La section d'investissement

L'exercice 2025 se caractérise par une reprise de cycle d'investissement. Les dépenses d'équipement s'établissent à 11 038 K€, contre 16 087 K€ en 2024. Les remboursements en capital progressent légèrement et atteignent 4 660 K€ en 2025. Les dépenses totales d'investissement s'établissent ainsi à 19 025 K€, contre 34 989 K€ en 2024.

Du côté des financements, les dotations et subventions d'investissement s'élèvent à 6 456 K€, en baisse par rapport à 2024. Les recettes liées à l'emprunt atteignent 4 702 K€, contre 6 302 K€ en 2024. Au total, les recettes d'investissement s'établissent à 18 566 K€.

La section d'investissement présente un besoin de financement de -458 K€ en 2025, contre 1 187 K€ en 2024. Ce niveau traduit un déficit maîtrisé au regard du volume d'investissement réalisé. Il est largement compensé par l'excédent de fonctionnement.

### 1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement traduisent la volonté de la majorité municipale de mettre en œuvre le programme sur lequel elle a été élue, dans une volonté affirmée de transition énergétique et écologique. La crise de l'énergie et les adaptations nécessaires de notre environnement au changement climatique confortent la pertinence et l'urgence des projets de la majorité, en matière de développement durable.

Ces dépenses d'investissement sont des dépenses cycliques qui correspondent au calendrier des projets portés par chaque mandature. En début du mandat, on a pu observer un démarrage des opérations d'investissement ralenti par la crise sanitaire en 2020 et 2021. Les années 2022, 2023 et 2024 constituent le cœur de la dynamique d'investissement. L'année 2025 est celle de la fin du mandat, avec la livraison des derniers projets et notamment la livraison du Groupe Scolaire Robert Badinter.

Ainsi, les dépenses d'équipement brut s'établissent à 10 235 K€ en 2025, contre 15 713 K€ en 2024, soit -35 %. Cette évolution traduit un ralentissement du cycle d'investissement après les niveaux élevés observés entre 2022 et 2024.

Les subventions d'équipement et participations atteignent 803 K€ en 2025, contre 374 K€ en 2024. Cette augmentation exceptionnelle s'explique par une régularisation de l'attribution de compensation à hauteur de 342 420 €.

Le total des dépenses opérationnelles atteint ainsi 11 038 K€ en 2025, contre 16 087 K€ en 2024.

Analyse	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025
Dépenses d'équipement brut	15 869K€	23 449K€	22 998K€	15 713K€	10 235K€	-35%
Subventions d'équipement et participations (204, 10226, 26)	K€	34K€	349K€	374K€	803K€	-
<b>Total des dépenses opérationnelles</b>	<b>15 869K€</b>	<b>23 483K€</b>	<b>23 348K€</b>	<b>16 087K€</b>	<b>11 038K€</b>	<b>-31%</b>
Remboursement en capital	4 528K€	3 636K€	4 164K€	4 388K€	4 660K€	6%
Dépenses d'investissement, opérations d'ordre	3 303K€	1 834K€	7 434K€	5 509K€	2 140K€	-61%
Excédent capitalisé	409K€	764K€	K€	K€	K€	=
Besoin de financement	K€	K€	265K€	9 004K€	1 187K€	-87%
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>24 108K€</b>	<b>29 718K€</b>	<b>35 210K€</b>	<b>34 989K€</b>	<b>19 025K€</b>	<b>-46%</b>

Le remboursement en capital atteint 4 660 K€ en 2025, contre 4 388 K€ en 2024, soit +6 %. Cette progression s'inscrit dans la dynamique d'augmentation des remboursements observée sur la période récente.

## 2. Les recettes d'investissement

Après des recettes 2024 particulièrement élevées pour permettre le financement des groupes scolaires Anne Sylvestre et Robert Badinter, le total des recettes d'investissement atteint 18 566 K€ en 2025, contre 33 802 K€ en 2024, soit une baisse de -45 %. Cette évolution résulte principalement de :

- La baisse des dotations et subventions, qui s'établissent à 6 456 K€, contre 8 451 K€ en 2024 (fin du contrat de financement métropolitain),
- La baisse des recettes liées à l'emprunt,
- La réduction des opérations d'ordre (transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement)

Analyse	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025
Dotations et subventions	11 658K€	9 581K€	5 500K€	8 451K€	6 456K€	-24%
Réduction réelle des dépenses d'investissement	2K€	K€	22K€	115K€*	K€	-100%
Autres recettes réelles d'investissement	1 618K€	1 180K€	10K€	268K€	195K€	
<b>Total des recettes réelles d'investissement hors emprunt</b>	<b>13 278K€</b>	<b>10 761K€</b>	<b>5 532K€</b>	<b>8 835K€</b>	<b>6 650K€</b>	<b>-25%</b>
Recettes liées à l'emprunt	6 004K€	7 007K€	6 503K€	6 302K€	4 702K€	-25%
Excédent capitalisé 1068	K€	1 293K€	3 349K€	9 325K€	1 270K€	-86%
Recettes d'investissement, opérations d'ordre	7 470K€	5 164K€	10 822K€	9 339K€	5 944K€	-36%
Excédent d'investissement reporté	2 584K€	5 228K€	K€	K€	K€	
<b>Total</b>	<b>29 336K€</b>	<b>29 453K€</b>	<b>26 206K€</b>	<b>33 802K€</b>	<b>18 566K€</b>	<b>-45%</b>

\* Les réductions réelles des dépenses d'investissement 2024 recouvrent deux régularisation : une convention de TTMO avec la Métropole et un avoir sur un marché public.

### 3. Bilan de la section d'investissement

La majorité municipale, pleinement investie dans la recherche de nouvelles subventions, a financé ses dépenses d'équipement en 2025 principalement par l'autofinancement et l'emprunt. La bonne gestion pluriannuelle des budgets et la maîtrise de la section de fonctionnement depuis de nombreuses années ont permis d'assumer les engagements pris devant les Vitrollais répondant à des besoins immédiats malgré les tensions observées sur les recettes d'investissement.

#### C. Résultats de clôture provisoire

La gestion efficiente des ressources et des dépenses de fonctionnement depuis de nombreuses années a permis en 2025 de pallier les difficultés à nouer de nouveaux contrats de subventions avec nos partenaires locaux tout en poursuivant la réalisation de projets ambitieux d'équipements pour les Vitrollais. Le compte financier unique provisoire reste largement excédentaire de 14 749 K€.

	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat de clôture en fonctionnement	16 685K€	18 253K€	17 029K€	11 827K€	15 207K€
Résultat de clôture en investissement	5 228K€	-265K€	-9 004K€	-1 187K€	-458K€
Résultat global de clôture	21 913K€	17 988K€	8 025K€	10 640K€	14 749K€

## D. Tableau des grands équilibres

Le tableau ci-après met en lumière les principaux indicateurs de bonne gestion de la collectivité.

Analyse	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025
Recettes de fonctionnement courant	71 618K€	74 672K€	76 051K€	79 890K€	80 634K€	1%
Dépenses de fonctionnement courant	64 957K€	69 172K€	69 858K€	71 261K€	71 727K€	1%
<b>Épargne de gestion</b>	<b>6 661K€</b>	<b>5 501K€</b>	<b>6 192K€</b>	<b>8 630K€</b>	<b>8 907K€</b>	<b>3%</b>
Résultat financiers	-438K€	-434K€	-667K€	-884K€	-702K€	-21%
Résultat exceptionnels	739K€	909K€	-20K€	-122K€	-3K€	-97%
<b>Épargne brute</b>	<b>6 962K€</b>	<b>5 976K€</b>	<b>5 505K€</b>	<b>7 623K€</b>	<b>8 202K€</b>	<b>8%</b>
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	4 528K€	3 636K€	4 164K€	4 388K€	4 660K€	6%
Créances sur des collectivités	132K€	124K€	K€	182K€	78K€	-57%
<b>Épargne Disponible (Autofinancement net)</b>	<b>2 566K€</b>	<b>2 464K€</b>	<b>1 342K€</b>	<b>3 418K€</b>	<b>3 620K€</b>	<b>6%</b>
Encours de la dette au 31/12	33 307K€	36 669K€	39 009K€	40 939K€	40 981K€	0%
Capacité de désendettement	4,8	6,1	7,1	5,4	5,0	-7%
Taux d'épargne brute	9,67%	8,04%	7,35%	9,70%	10,4%	7%
Taux d'excédent brut de fonctionnement	9,38%	7,52%	8,29%	11,00%	11,3%	3%

*Clé de lecture : les chiffres présentés ci-dessus sont des comparaisons de CA à CFU.*

- *Les recettes de fonctionnement courantes sont les recettes réelles déduites des produits financiers et des produits exceptionnels*
- *Les dépenses de fonctionnement courantes sont les dépenses réelles déduites des charges financières et des charges exceptionnelles*

L'épargne de gestion (différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette) s'établit à 8 907 K€ en 2025, contre 8 630 K€ en 2024, soit +3 %. Le niveau atteint en 2025 constitue le point le plus élevé observé sur la période analysée.

La maîtrise des charges de la ville lui permet de préserver les marges de gestion.

L'épargne brute atteint 8 202 K€ en 2025, contre 7 623 K€ en 2024, soit +8 %. Elle est donc dans une dynamique positive depuis 2023. En 2025, le taux d'épargne brute a atteint 10,4% et est donc bien supérieur au taux minimum préconisé de 7%.

Enfin, la capacité d'autofinancement de la commune représenté par l'épargne nette, s'établit à 3 620 K€ en 2025, contre 3 418 K€ en 2024, soit +6 %. Cette progression résulte de l'augmentation de l'épargne brute, malgré une hausse du remboursement du capital de la dette (4 660 K€ contre 4 388 K€ en 2024). La collectivité maintient ainsi une capacité d'autofinancement nette positive.

L'encours de dette atteint 40 981 K€ au 31/12/2025, contre 40 939 K€ en 2024, soit une quasi-stabilité.

Dans ce contexte, la capacité de désendettement s'améliore légèrement, passant de 5,4 années en 2024 à 5,0 années en 2025. Cette évolution résulte principalement de la progression de l'épargne brute.

Le ratio demeure à un niveau maîtrisé et largement inférieur au seuil d'alerte généralement retenu (10 à 12 ans).

## PARTIE 3 : Les orientations budgétaires de la ville pour 2026

Le budget 2026 s'inscrit dans le cadre du renouvellement de l'exécutif municipal. La ville de Vitrolles entre donc dans un nouveau cycle budgétaire visant à mettre en œuvre les projets portés par la majorité.

*Précaution de lecture : les chiffres présentés ci-après sont des comparaisons de BP à BP.*

### A. Evolution de la section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la ville de financer ses politiques publiques et ses services de proximité.

#### 1. Les dépenses de fonctionnement

Le BP 2026 prévoit une hausse de 3 870 K€ (+4 %) par rapport au BP 2025.

Cette évolution résulte principalement :

- De la progression des charges de gestion courante,
- De l'augmentation du virement à la section d'investissement,
- Partiellement compensées par la baisse des opérations d'ordre.

Les dépenses de gestion courante atteignent 71 727 K€ en CFU 2025, avec un taux d'exécution de 94 %. Entre le BP 2025 et le BP 2026, elles progressent de +916 K€ (+1 %). Cette évolution traduit une progression modérée des charges structurelles, qui est principalement portée par l'inflation, évaluée à 1,3% en 2026.

Elles sont constituées :

- **Des charges à caractère général (011) :** Entre le BP 2025 et le BP 2026, les crédits augmentent de +1 121 K€ (+6 %). Cette augmentation est principalement portée par les hausses des prix des contrats de prestations de services (+19%), de l'énergie (+16%), des frais de nettoyage (+7%) et des assurances (+6%) et. Le tableau ci-dessous présente le détail de ces postes de dépenses.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Evolution 2025/2026
611 - Contrats de prestations de services	3 394 694	3 071 190	3 132 884	3 465 690	3 437 484	3 599 430	19 %
60612 - Énergie- Électricité	2 325 274	4 264 710	5 913 000	2 765 575	3 330 119	3 014 640	16 %
6283 - Frais de nettoyage des locaux	644 000	771 660	852 590	1 105 847	1 315 781	1 282 261	7 %
6161 - Multirisques	763 850	741 400	977 000	1 257 000	1 143 278	1 191 000	

- **Des charges de personnel (012) :** Le taux d'exécution 2025 atteint 98 %. Même si la masse salariale demeure le premier poste de dépenses de fonctionnement, le BP 2026 prévoit une légère diminution de -400 K€ (-1 %) par rapport au BP 2025. Cette baisse est la conséquence de la stratégie volontariste de la commune de réduire ses effectifs tout en maintenant la qualité du service public offert aux vitrollais. Au-delà de la baisse des effectifs, d'autres leviers financiers ont été actionnés ces dernières années.
  - En 2021, par délibération n°21-203 relative à son nouveau règlement du temps de travail, la ville a supprimé les deux journées du maire (qui sont devenus des jours de RTT fixes) ainsi que les jours « médailles ». Ce dispositif octroyait des jours de congés supplémentaires « à vie » aux agents récipiendaires de la médaille du travail.
  - En 2022, par délibération du Conseil Municipal du 13 octobre, la ville a mis fin au dispositif d'indemnisation des jours de congés déposés sur le CET, générant ainsi une économie de 150 000 € par an.
  - La convention 2022-2024 avec le COS engageait la ville sur une subvention de 336 000 €, avec la possibilité de la faire varier de 10%. Cette possibilité a été activée, à

la baisse, à compter de 2023, faisant passer cette subvention à 310 000 €. Le montant de 310 000 € a été confirmé dans la convention 2025-2027 entre la ville et le COS.

- o Enfin, le budget consacré à la formation a été réduit et limité aux seules formations obligatoires (Police, CACES, habilitations...). Toutes les autres formations sont mises en place avec le CNFPT.

Ces mesures ont permis d'absorber pour partie les effets des décisions des services de l'Etat. Ainsi, entre 2022 et 2026, les crédits inscrits au chap. 012 n'augmentent que de 2,06 millions alors que les mesures gouvernementales représentent à elles seules un surcoût de plus de 6 millions, sans compter l'effet GVT annuel. Cf. tableau ci-après. Cette trajectoire doit être maintenue.

	2022	2023	2024	2025	2026	Coût total sur la période 2022-2026
Prime-indemnité inflation	93 500 €					93 500 €
Augmentation du point 1,5% : impact sur le traitement indiciaire, indemnité de résidence, NBI + charges patronales		289 000 €	578 000 €			2 023 000 €
Augmentation de 5 points en janvier 2024 impact sur le traitement indiciaire et les charges			485 000 €			1 455 000 €
Prime pouvoir d'achat-			305 000 €			305 000 €
Arrêt de l'allègement de la cotisation URSAFF				200 000 €		400 000 €
Augmentation 3 points de cotisation CNRACL				600 000 €	550 000 €	1 750 000 €
						<b>6 026 500 €</b>

- **Des atténuations de produits (014) :** Le BP 2026 prévoit une hausse de +419 K€ (+84 %) par rapport au BP 2025. Il s'agit en fait d'une régularisation. En effet, le taux d'exécution 2025 s'élève à 148 %, traduisant une exécution nettement supérieure aux prévisions initiales, qui étaient donc sous estimées l'an dernier.
- **Autres charges de gestion courante (65) :** Entre le BP 2025 et le BP 2026, les crédits diminuent de -225 K€ (-5 %). Ce poste reste globalement stable à l'échelle de la section de fonctionnement puisque la commune entend poursuivre sa politique de soutien aux associations du territoire.

En complément, le BP 2026 prévoit une diminution de -100 K€ (-7 %) des **charges financières (66)** par rapport au BP 2025. Cette baisse est la conséquence directe de la stratégie prudentielle de la ville en matière de dette, et de la diminution du recours à l'emprunt maintenant que les groupes scolaires Anne Sylvestre et Robert Badinter sont livrés.

Le BP 2026 maintient une enveloppe des **charges exceptionnelles (67)** stable à 200 K€. Ce poste conserve un poids limité dans la structure des dépenses.

Enfin, le BP 2026 prévoit un **virement à la section d'investissement (023)** de 10 158 K€, contre 6 400 K€ au BP 2025, soit une hausse de +3 758 K€ (+59 %). Cette évolution traduit une capacité accrue de la section de fonctionnement à financer l'investissement. Ce poste constitue un levier structurant de l'équilibre budgétaire.

Analyse	CA2025	BP2025	BP2026	Var (€)	Var (%)
Charges à caractère général ( 011)	15 699K€	18 500K€	19 621K€	1 121K€	6%
Charges de personnel (012)	51 255K€	52 400K€	52 000K€	-400K€	-1%
Atténuations de produits (014)	739K€	500K€	919K€	419K€	84%
Autres charges de gestion courante (65)	4 033K€	4 800K€	4 575K€	-225K€	-5%
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>71 727K€</b>	<b>76 200K€</b>	<b>77 116K€</b>	<b>916K€</b>	<b>1%</b>
Charges financières (66)	803K€	1 400K€	1 300K€	-100K€	-7%
Charges exceptionnelles (Hors cession immo) (67)	11K€	200K€	200K€	K€	0%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>72 540K€</b>	<b>77 800K€</b>	<b>78 616K€</b>	<b>816K€</b>	<b>1%</b>

Dépenses de fonctionnement, opérations d'ordre (042)	4 101K€	4 750K€	4 045K€	-705K€	-15%
Virement à la section d'investissement (023)	K€	6 400K€	10 158K€	3 758K€	59%
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>76 641K€</b>	<b>88 950K€</b>	<b>92 819K€</b>	<b>3 870K€</b>	<b>4%</b>

## 2. Les recettes de fonctionnement

Le BP 2026 prévoit une hausse des recettes de fonctionnement de +3 870 K€ (+4 %) par rapport au BP 2025. Cette évolution repose principalement sur :

- Le dynamisme des bases de fiscalité locale, sans augmentation des taux.
- La progression des recettes de gestion courante,
- L'augmentation de l'excédent de fonctionnement reporté,

Les recettes de gestion courante atteignent 80 634 K€ en CA 2025, avec un taux d'exécution de 103 %. Entre le BP 2025 et le BP 2026, elles progressent de +1 114 K€ (+1 %).

Elles sont composées :

- **Des impôts et taxes (73) :** Le taux d'exécution 2025 s'établit à 102 %. Entre le BP 2025 et le BP 2026, le produit fiscal progresse de +1 361 K€ (+2 %). La fiscalité, incluant l'attribution de compensation, demeure la principale ressource de fonctionnement. Un tableau détaillé se trouve page suivante.
- **Des dotations et subventions (74) :** Le taux d'exécution 2025 a atteint 103 %. L'an dernier, la ville a donc perçu plus de subventions qu'initialement prévu grâce à tous les efforts déployés en la matière. Le BP 2026 donc prévoit une progression de +220 K€ (+2 %) par rapport au BP 2025 pour acter cette dynamique. Les concours financiers restent globalement stables dans la structure des recettes.
- **Des autres produits courants (70-75) :** Il s'agit principalement des produits des services (ventes de produits ou prestations, recettes des cantines, accueil périscolaire, activités culturelles...), droits d'entrée, inscriptions, redevances diverses... Eu égard à l'incertitude de la conjoncture économique et la crise du pouvoir d'achat, ces crédits sont inscrits en baisse de -306 K€ entre le BP 2025 et le BP 2026 de façon prudentielle.
- **Des atténuations de charges (013) :** Le BP 2026 prévoit une diminution de -161 K€ (-12 %) par rapport au BP 2025. Ce poste reste marginal dans la structure des recettes.

Les **produits financiers (76)** demeurent très limités dans l'équilibre global. Il s'agit de la prise de participation de la ville à l'aéroport Aix Marseille Provence.

Aucune inscription significative de **produits exceptionnels (77)** n'est prévue au BP 2026. Ces produits n'ont pas d'impact structurant sur les équilibres budgétaires.

Enfin, l'**excédent de fonctionnement reporté (002)** est inscrit à hauteur 13 244 K€, soit +2 686 K€ (+25 %) par rapport au BP 2025, sauf réserve du vote du Compte Financier Unique. Cette évolution traduit une mobilisation accrue des résultats antérieurs pour équilibrer le budget 2026.

Analyse	CA2025	Taux d'exécution	BP2025	BP2026	Var (€)	Var (%)
Impôts et taxes dont attribution de compensation (73)	64 482K€	102%	62 965K€	64 325K€	1 361K€	2%
Dotations et subventions (74)	9 993K€	103%	9 692K€	9 912K€	220K€	2%
Autres produits courants stricts (70-75)	4 899K€	122%	4 025K€	3 719K€	-306K€	-8%
Atténuations de charges (013)	1 260K€	96%	1 312K€	1 151K€	-161K€	-12%
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>80 634K€</b>	<b>103%</b>	<b>77 994K€</b>	<b>79 108K€</b>	<b>1 114K€</b>	<b>1%</b>
Produits financiers (76)	101K€	93%	109K€	99K€	-9K€	-9%
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations) (77)	7K€		K€	K€	K€	-

Produits des cessions d'immobilisations	253K€	=	K€	K€	K€	-
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>80 742K€</b>	<b>103%</b>	<b>78 102K€</b>	<b>79 207K€</b>	<b>1 105K€</b>	<b>1%</b>
Recettes de fonctionnement, opérations d'ordre (042)	297K€	102%	290K€	368K€	78K€	27%
Excédent de fonctionnement reporté (002)	10 557K€	100%	10 557K€	13 244K€	2 686K€	25%
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>91 849K€</b>	<b>103%</b>	<b>88 950K€</b>	<b>92 819K€</b>	<b>3 870K€</b>	<b>4%</b>

Le zoom ci-dessous sur la fiscalité locale permet d'identifier la hausse de 2% des produits fiscaux dues à l'indexation des bases, ainsi que l'attribution de compensation métropolitaine :

	CA2025	%	BP2025	BP2026	Var (€)	Var (%)
<b>73111 - Total des produits fiscaux</b>	<b>31 562K€</b>	<b>101%</b>	<b>31 200K€</b>	<b>31 687K€</b>	<b>487K€</b>	<b>2%</b>
73114 - Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux	1K€					
73118 - Autres contributions directes	92K€					
73123 - Taxe communale additionnelle aux droits de	1 738K€	111%	1 570K€	1 586K€	16K€	1%
73141 - Taxe sur la consommation finale d'électricité	761K€	92%	825K€	824K€	-1K€	0%
731721 - Taxe de séjour	712K€	102%	700K€	707K€	7K€	1%
73174 - Taxe locale sur la publicité extérieure	861K€	95%	910K€	900K€	-10K€	-1%
7318 - Autres impôts locaux ou assimilés	31K€	109%	29K€	31K€	3K€	9%
<b>Total 731- Fiscalité locale</b>	<b>35 758K€</b>	<b>101%</b>	<b>35 234K€</b>	<b>35 735K€</b>	<b>502K€</b>	<b>1%</b>
<b>73211 - Attribution de compensation</b>	<b>28 094K€</b>	<b>100%</b>	<b>28 094K€</b>	<b>28 094K€</b>	<b>K€</b>	<b>0%</b>
73212 - Dotation de solidarité communautaire	412K€	112%	368K€	412K€	44K€	12%
732221 - Fonds de péréquation des ressources	218K€	129%	169K€	85K€	-84K€	-50%
<b>Total 73- Attribution et dotations</b>	<b>28 724K€</b>	<b>100%</b>	<b>28 631K€</b>	<b>28 591K€</b>	<b>-40K€</b>	<b>0%</b>
<b>Total Fiscalité</b>	<b>64 482K€</b>	<b>101%</b>	<b>63 865K€</b>	<b>64 326K€</b>	<b>461K€</b>	<b>1%</b>

## B. Evolution de la section d'investissement

### 1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses totales diminuent de -5 439 K€ (-15 %) entre le BP 2025 et le BP 2026, dont -3 822K€ d'opération d'ordre qui ne donnent lieu à aucun décaissement et encaissement (des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la ville).

Le BP 2026 constitue le premier acte budgétaire du mandat 2026-2032. Voté seulement un mois après l'élection de la nouvelle assemblée, il constitue un budget de transition entre deux cycles d'investissement. En dépit d'une légère baisse des **dépenses opérationnelles (PPI)** (-753 K€ soit -3 % entre 2025 et 2026), le BP 2026 maintient toutefois un niveau d'investissement significatif.

Avec 23 768 K€ de dépenses d'équipement brut (dont 4 413 K€ de report et 19 335 K€ de crédits nouveaux), la ville entend poursuivre ses investissements vertueux, bénéfiques à l'environnement ou créateurs d'économies sur le fonctionnement.

Les opérations d'investissement prévues s'inscrivent dans le cadre du Label Climat Air Energie dont la ville est lauréate et s'appuie sur les 5 piliers de la stratégie nationale de Développement Durable :

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Parmi elles, on peut notamment citer

- 1 060 000 € pour la création de la **plaine sportive** du complexe Carpentier (finalisation des terrains de basket 3x3, foot à 5, Beach volley, réhabilitation du gazon synthétique du terrain de foot, installation de locaux associatifs).
- 800 000 € pour la **rénovation énergétique** des bâtiments communaux dans le cadre du Contrat de Performance Energétique (CPE), auxquels s'ajoutent 550 000 € de travaux hors CPE.
- 785 000 € pour la création à la médiathèque **Brassens** d'un espace destiné aux familles pour répondre aux difficultés scolaires, éducatives, troubles DYS...
- 760 000 € pour la **consolidation du Rocher**, étape indispensable à la rénovation de la tour Sarrazine et de la Chapelle Notre Dame de Vie
- 700 000 € de travaux de proximité dans l'espace public, auxquels s'ajoutent 400 000 € pour la maintenance de la voirie, soit plus d'**un million d'euros dédié à la rénovation des rues**
- 700 000 € de maintenance spécifique des **écoles**, auxquels s'ajoutent 100 000 € fléchés sur le « **Plan Fraicheur** »
- 450 000 € de maintenance des **bâtiments**
- 500 000 € pour le lancement des travaux d'aménagement du **Grand Parc**, sur l'emprise de l'ancienne école Paul Gauguin
- 200 000 € pour le **plan numérique** des écoles

En parallèle, les crédits dédiés au **remboursement du capital de la dette** diminuent légèrement de -157 K€ (-3 %). Cette évolution confirme une trajectoire d'endettement maîtrisée.

Analyse	CA2025	Taux d'exécution	BP2025	BP2026	Var (€)	Var (%)
Dépenses d'équipement brut	10 235K€	43%	24 074K€	23 768K€	-306K€	-1%
Subventions d'équipement et participations (204, 10226, 26)	803K€	85%	947K€	500K€	-447K€	-47%
Autres dépenses	K€	-	K€	K€	K€	-
<b>Total des dépenses opérationnelles</b>	<b>11 038K€</b>	<b>44%</b>	<b>25 021K€</b>	<b>24 268K€</b>	<b>-753K€</b>	<b>-3%</b>
Remboursement en capital	4 660K€	97%	4 806K€	4 649K€	-157K€	-3%
Dépenses d'investissement, opérations d'ordre (hors 023)	2 140K€	34%	6 290K€	2 468K€	-3 822K€	-61%
Excédent capitalisé 1068	K€	-	K€	K€	K€	-
Besoin en financement	1 187K€	100%	1 187K€	479K€	-708K€	-60%
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>19 025K€</b>	<b>51%</b>	<b>37 304K€</b>	<b>31 865K€</b>	<b>-5 439K€</b>	<b>-15%</b>

L'annexe verte au CFU 2025 permettra d'identifier et de mettre en exergue les dépenses « vertes » ou vertueuses, qui, au-delà de l'amélioration des services et du cadre de vie des vitrollais, contribuent plus largement à la protection de la planète et à la lutte contre le changement climatique.

## 2. Les recettes d'investissement

Le budget étant équilibré, les recettes d'investissement sont, elles aussi, en baisse de -5 439 K€ (-15 %).

Cette évolution résulte principalement :

- De la **baisse des dotations et subventions**, qui sont mécaniquement liées au niveau d'investissement
- De la **diminution du recours à l'emprunt**. Entre le BP 2025 et le BP 2026, les crédits diminuent de -1 200 K€ (-20 %). Les emprunts passent de 6 001 K€ au BP 2025 à 4 801 K€ au BP 2026. Cette évolution traduit un recours plus limité à l'endettement pour financer les investissements.
- De la **réduction des opérations d'ordre**. Entre le BP 2025 et le BP 2026, les crédits diminuent de -4 605 K€ (-43 %). Ces opérations correspondent à des écritures comptables internes sans impact sur les flux réels d'investissement.

Cette évolution est partiellement compensée par la réaffectation du résultat 2025 et l'augmentation du virement de la section de fonctionnement. Le BP 2026 est ainsi fortement appuyé sur les ressources internes pour assurer l'équilibre de la section d'investissement. Ainsi

- Le BP 2026 prévoit une augmentation de +578 K€ (+45 %) de l'excédent capitalisé (1068) par rapport au BP 2025. Les crédits passent de 1 270 K€ à 1 848 K€. Cette évolution traduit une mobilisation accrue des résultats antérieurs pour financer l'investissement.
- Le BP 2025 prévoit un virement de la section de fonctionnement (021) de 10 158 K€. Cette évolution représente une hausse de +3 758 K€ (+59 %). Ce poste constitue un levier structurant du financement de l'investissement par la section de fonctionnement.

Analyse	CA2025	Taux d'exécution	BP2025	BP2026	Var (€)	Var (%)
<b>Dotations et subventions</b>	<b>6 456K€</b>	<b>68%</b>	<b>9 425K€</b>	<b>6 495K€</b>	<b>-2 930K€</b>	<b>-31%</b>
Réduction réelle des dépenses d'investissement	K€	-	K€	K€	K€	-
Autres recettes réelles d'investissement	195K€	6%	3 458K€	2 417K€	-1 041K€	-30%
Excédent capitalisé 1068	1 270K€	100%	1 270K€	1 848K€	578K€	45%
<b>Total des recettes réelles d'investissement hors emprunt</b>	<b>7 921K€</b>	<b>56%</b>	<b>14 153K€</b>	<b>10 760K€</b>	<b>-3 393K€</b>	<b>-24%</b>
Recettes liées à l'emprunt	4 702K€	78%	6 001K€	4 801K€	-1 200K€	-20%
Recettes d'investissement, opérations d'ordre	5 944K€	55%	10 750K€	6 145K€	-4 605K€	-43%
Excédent d'investissement reporté	K€	-	K€	K€	K€	-
Virement de la section de fonctionnement (021)	K€	0%	6 400K€	10 158K€	3 758K€	59%
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>18 566K€</b>	<b>50%</b>	<b>37 304K€</b>	<b>31 865K€</b>	<b>-5 439K€</b>	<b>-15%</b>

### C. Evolution de l'encours de dette

L'encours de dette s'élève à 40,98 M€ au 31/12/2025.

La structure de l'encours est largement sécurisée. Les emprunts à taux fixe représentent 81,4 % de l'encours, tandis que les emprunts à taux variables ou révisables représentent 12,4 %. Les emprunts indexés sur le Livret A représentent 6,2 %. Cette structure limite l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, tout en conservant une part de flexibilité.

Le taux moyen de la dette s'établit à 2,51 % en 2025. Le taux actuariel atteint 2,55 %. Ces niveaux demeurent modérés au regard des conditions de marché observées sur la période récente. L'annuité de la dette s'élève à 5,64 M€ en 2025. Elle comprend :

- 4,66 M€ d'amortissement du capital,
- 0,97 M€ d'intérêts.

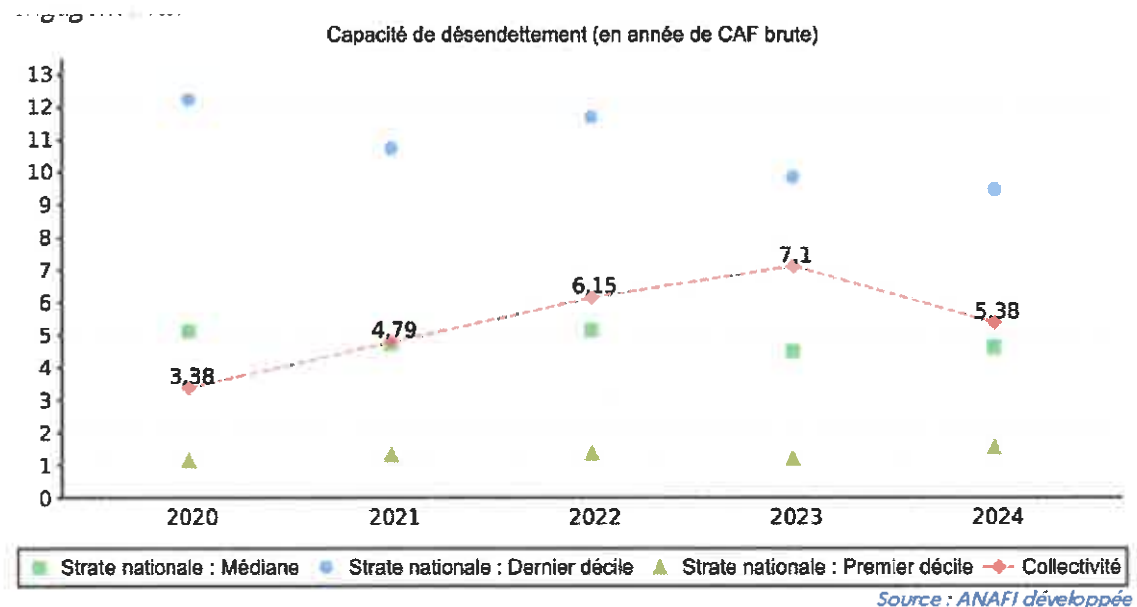
Le coût moyen global de la dette s'établit ainsi à 2,51 % en 2025. Les projections indiquent une charge d'intérêts proche de 988 K€ en 2026, puis 882 K€ en 2027. Cette évolution traduit une relative stabilisation du coût global de la dette à court terme. La baisse observée sur certains index variables contribue à limiter la progression de la charge financière malgré le contexte de taux plus élevés observé ces dernières années.

La durée de vie moyenne de la dette s'établit à 5 ans et 6 mois, soit bien inférieure à la norme de 10 ans.

	Annuités	Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	Charges financières
2020	4 579 335,61	4 057 767,41	523 568,20
2021	4 981 978,05	4 527 958,80	460 124,71
2022	4 089 150,82	3 636 010,56	453 140,26
2023	4 960 965,15	4 163 549,12	797 416,03
2024	5 402 293,59	4 388 218,75	1 014 074,84
2025 provisoire	5 462 860,24	4 659 882,87	802 977,37
2026 prévisionnel	5 183 410,56	4 366 089,32	817 321,24

	Dettes au 31 12	Variation Dette	Emprunts nouveaux (164 hors 16449)	Encours de dette par habitant
2020	31 831 208,09	-6.07 %	2 000 000,00	943,26
2021	33 303 642,21	4.63 %	6 000 000,00	988,88
2022	36 668 631,64	10.1 %	7 000 000,00	1 081,35
2023	39 008 616,54	6.38 %	6 500 000,00	1 150,36
2024	40 939 321,85	4.95 %	6 100 000,00	1 207,29
2025 provisoire	40 981 416,64	0.1 %	4 700 000,00	1 208,53
2026 prévisionnel	36 615 327,32	-10.65 %	0,00	1 079,78

Globalement, la capacité de désendettement de la ville (en rouge sur le graphique ci-dessous) est proche de la médiane (en vert). Elle l'a dépassé en 2022-2023 du fait de l'extinction des subventions départementales, et la retrouve dès 2024.



## CONCLUSION

Dans un environnement international marqué par une instabilité persistante — tant géopolitique qu'économique — l'élaboration du budget 2026 s'est inscrite dans un contexte exceptionnellement incertain. La guerre en Iran, le blocage du détroit d'Ormuz et la volatilité des marchés énergétiques ont contribué à fragiliser la dynamique de reprise observée en 2025 et à renchérir les coûts de production et de transport. À l'échelle nationale, l'adoption tardive de la Loi de finances 2026 et les hausses successives des cotisations CNRACL ont ajouté un niveau de contrainte supplémentaire pour l'ensemble des collectivités territoriales, alors même que les paramètres budgétaires essentiels (dotations, compensations fiscales...) demeurent encore partiellement inconnus.

Face à ces incertitudes, la Ville de Vitrolles s'appuie sur une situation financière solide, fruit d'une gestion rigoureuse et d'une trajectoire maîtrisée de ses dépenses de fonctionnement. L'exercice 2025 a permis de dégager des marges renforcées : une épargne de gestion à son plus haut niveau depuis cinq ans, une épargne brute en progression de +8 %, un autofinancement net en hausse de +6 % et une capacité de désendettement ramenée à 5 années. Cette robustesse financière constitue un socle déterminant pour aborder sereinement le nouveau cycle budgétaire qui s'ouvre avec le mandat 2026-2032.

Dans cette perspective, les orientations proposées pour 2026 traduisent une volonté claire : préserver les équilibres fondamentaux, soutenir le pouvoir d'achat des Vitrollais et investir avec ambition mais sans renoncer à la prudence. La municipalité réaffirme ainsi son engagement de ne pas augmenter les taux communaux de fiscalité directe, comme elle le fait depuis plus de vingt ans, tout en maintenant des tarifs publics accessibles et adaptés aux revenus des ménages.

L'effort d'investissement engagé en 2026, bien qu'inscrit dans un contexte de transition entre deux mandats, demeure significatif et orienté vers les priorités stratégiques de la collectivité : transition énergétique, rénovation des équipements publics, amélioration du cadre de vie et renforcement de l'attractivité du territoire. Le virement à la section d'investissement, en hausse de près de 60 %, illustre la capacité de la section de fonctionnement à soutenir directement les projets du nouveau mandat sans fragiliser l'équilibre financier global. De nombreux projets structurants verront ainsi leurs premières étapes engagées : rénovation énergétique des bâtiments municipaux, aménagements urbains, requalification des espaces publics, renforcement des équipements éducatifs, sportifs et culturels.

Enfin, la baisse programmée de l'endettement à partir de 2026, combinée à une perspective de réduction progressive des annuités jusqu'en 2032, ouvre des marges de manœuvre nouvelles pour les années à venir. Cette trajectoire, soutenable et cohérente, permettra de financer les investissements structurants du mandat tout en préservant durablement la capacité d'action de la commune.

Le budget 2026 constitue ainsi le point de départ d'un nouveau cycle, alliant stabilité financière, responsabilité budgétaire et ambition municipale. Il traduit l'engagement de la majorité municipale à poursuivre le développement d'une ville plus durable, solidaire et attractive, en réponse aux attentes des Vitrollais et aux défis d'un monde en profond bouleversement.

## Annexe 1 : Données détaillées sur les dépenses de personnel

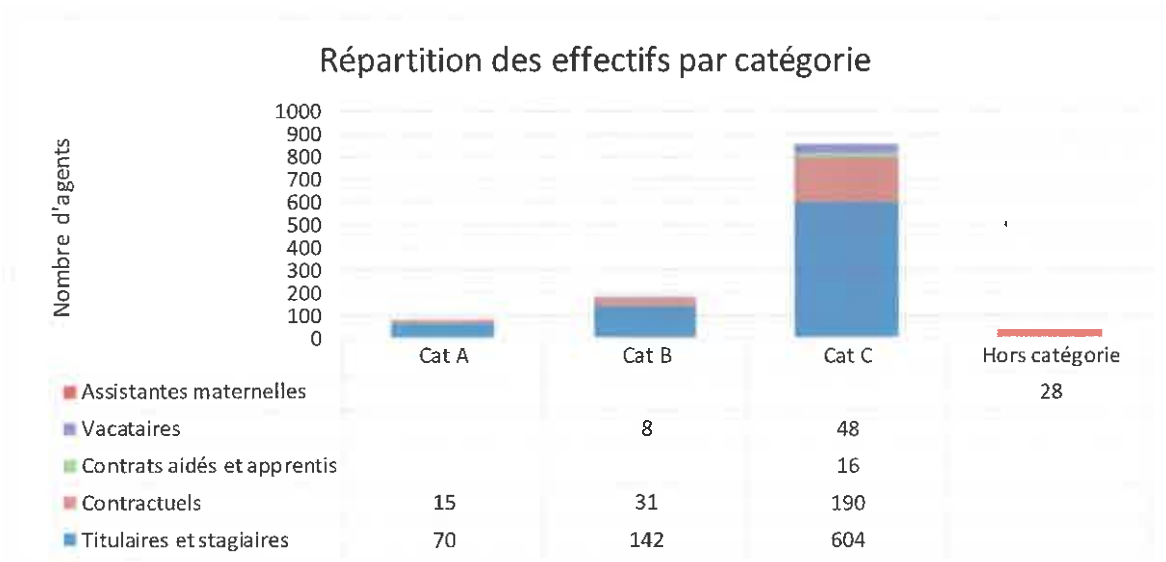
Selon le Code général des collectivités territoriales (CGCT), le rapport d'orientation budgétaire (ROB) doit comporter des informations relatives aux effectifs et aux dépenses de personnel. Les textes précisent que, pour les communes de plus de 10 000 habitants comme Vitrolles, le rapport doit inclure obligatoirement la structure des effectifs, les dépenses de personnel et la durée effective du travail.

### Structure des effectifs

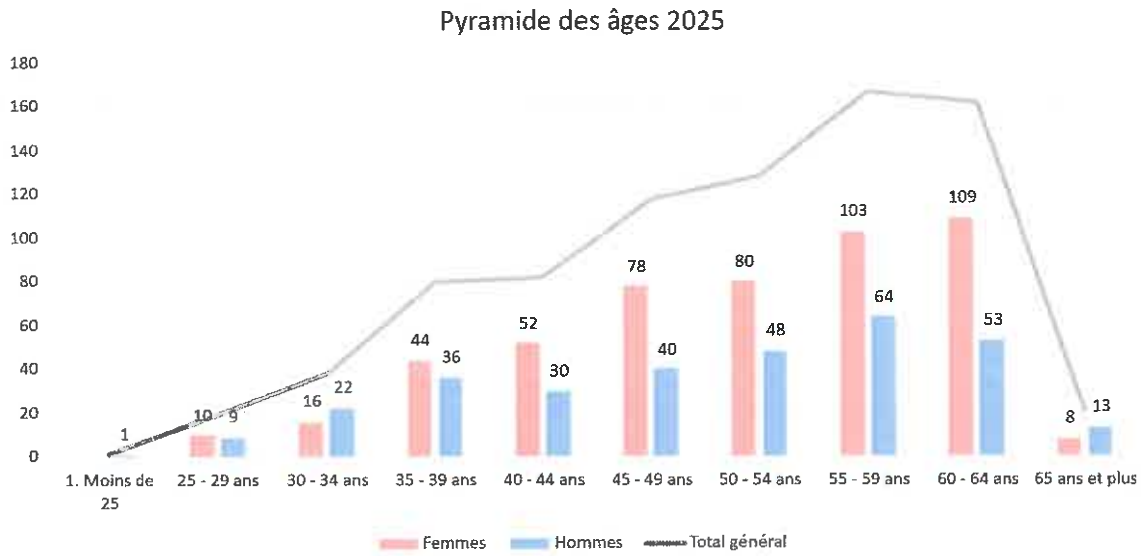
Au 31 décembre 2025, Vitrolles comptait 1152 agents soit 1048 ETP.

Effectifs au 31/12/2025		2025
Titulaires et stagiaires	Nbr d'agents	816 Dont 773TC + 43TNC + 7 DO/MAD
	Nbr d'ETP	805
Contractuels dont assistantes maternelles	Nbr d'agents	264 Dont 163TC + 101TNC
	Nbr d'ETP	229
Contrats aidés et apprentis	Nbr d'agents	16
	Nbr d'ETP	16
Vacataires	Nbr d'agents	56
	Nbr d'ETP	14
TOTAL	Nbr d'agents	1152
	Nbr d'ETP	1048

Précision de lecture : les 7 DO (disponibilités d'office) et MAD (mises à disposition) n'ont pas été retenues dans les totaux.

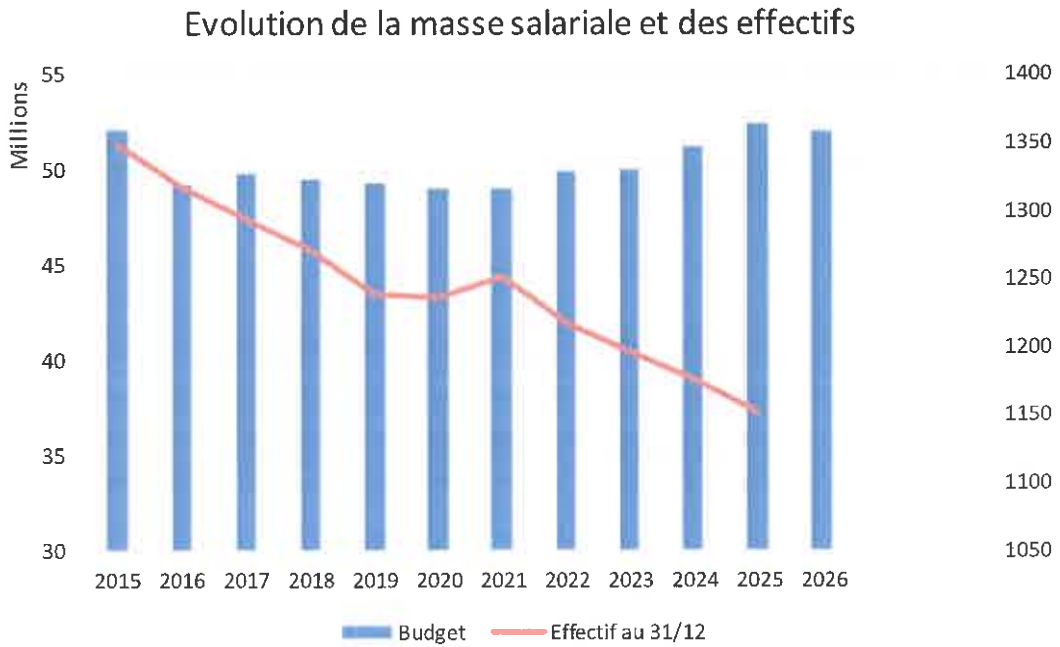


L'âge moyen des agents est de 50 ans.

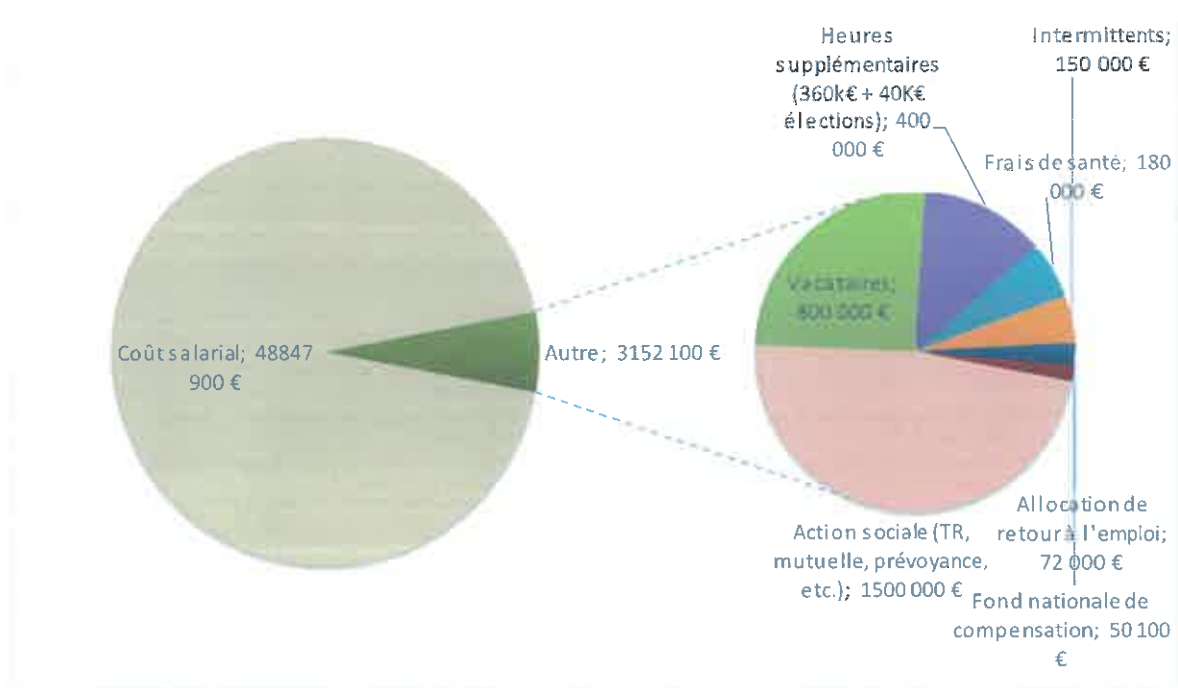


### Dépenses de personnel

Après deux années de hausse dues aux mesures gouvernementales, la stratégie de baisse des effectifs portent ses fruits et permet de diminuer légèrement les crédits inscrits au chap. 012.



Pour 2026, les dépenses de personnel (crédits inscrit au chap. 012) se répartissent comme suit :

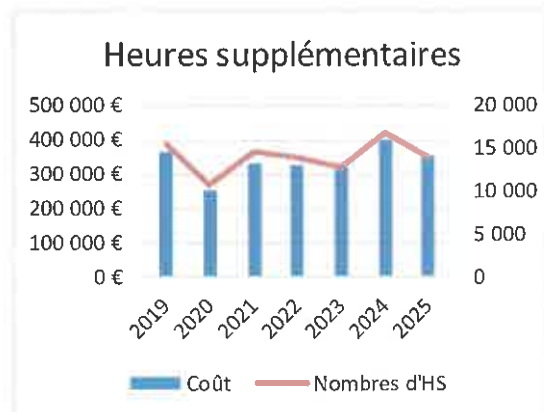


### Temps de travail

Le temps de travail est de 1607 heures.

13 872 heures supplémentaires ont été effectuées par les agents de la ville, principalement pour assurer le nettoyage des marchés dominicaux et la bonne organisation des manifestations et festivités (spectacles, festivals, fêtes de fin d'année...).

	Coût	Nombres d'HS
2019	366 391 €	15 445
2020	254 786 €	10 736
2021	330 749 €	14 629
2022	328 192 €	13 933
2023	319 617 €	12 874
2024	399 881 €	16 773
2025	351 131 €	13 872



## Annexe 2 : Données sur la gestion de la dette du budget principal

### Caractéristiques de la dette au 31/12/2025

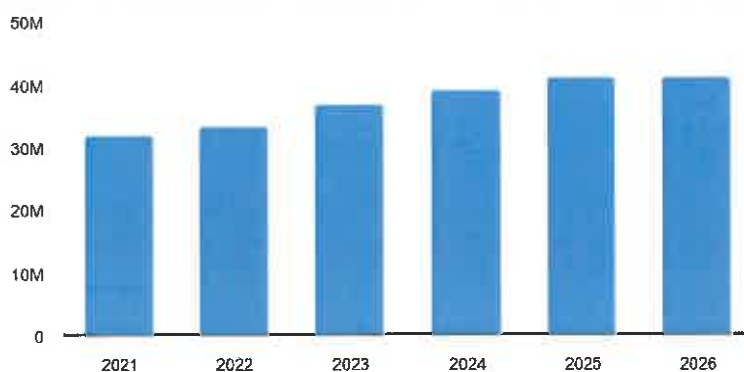
Encours	<b>41 031 416,64</b>	Nombre d'emprunts *	<b>37</b>
Taux actuariel *	<b>2,56%</b>	Taux moyen de l'exercice	<b>2,51%</b>

\* tirages futurs compris

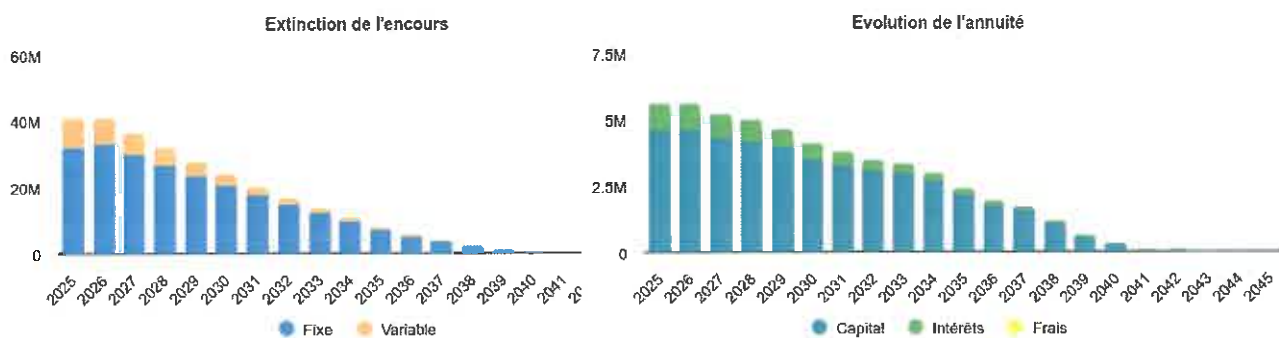
### Charges financières en 2025

Annuité	<b>5 635 689,85</b>	Amortissement	<b>4 657 905,21</b>
Remboursement anticipé avec flux	<b>0,00</b>	Remboursement anticipé sans flux	<b>0,00</b>
Intérêts emprunts	<b>973 434,64</b>	Frais	<b>4 350,00</b>
		ICNE	<b>195 226,87</b>

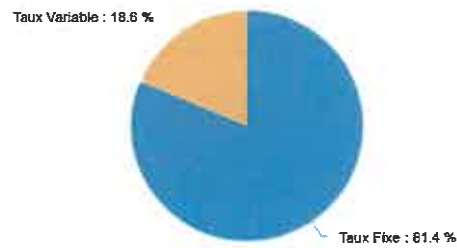
### Evolution de l'encours depuis 5 ans en début d'exercice



### Extinction

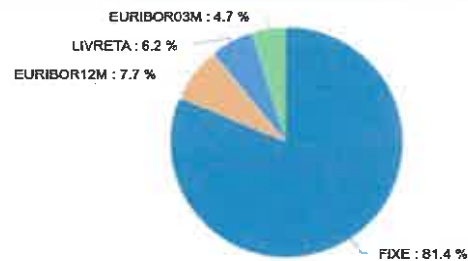


## Types de Taux



	Fixes	Variables	Total
Encours	33 384 106,35	7 647 310,29	41 031 416,64
%	81,36%	18,64%	100%
Durée de	5 ans, 10	4 ans, 2	5 ans, 6 mois
Duration	5 ans, 4 mois	3 ans, 11	5 ans, 1 mois
Nombre	26	11	37
Taux	2,44%	3,10%	2,56%
Taux	2,44%	3,10%	2,56%

## Index de taux



Index	Nb	Encours au 31/12/2025	%	Annuité Capital + Intérêts	%
FIXE	26	33 384 106,35	81,36%	4 105 998,88	72,91%
EURIBOR12M	3	3 166 666,74	7,72%	645 961,47	11,47%
LIVRETA	4	2 540 038,83	6,19%	349 426,18	6,21%
EURIBOR03M	4	1 940 604,72	4,73%	529 953,32	9,41%
<b>TOTAL</b>	<b>37</b>	<b>41 031 416,64</b>		<b>5 631 339,85</b>	

### Annexe 3 : Le budget annexe des cimetières

Le budget annexe des cimetières est relatif à la vente de caveaux. Il est géré en M4 et, depuis l'exercice 2022, fait l'objet d'une comptabilité des stocks.

Cette comptabilité de stock a engendré des régularisations comptables sur les exercices 2022 et 2023, ainsi qu'un changement de comptabilisation qui explique l'absence de dépenses et de recettes en investissement à compter de 2022. Les aménagements réalisés sont comptabilisés en dépenses réelles de fonctionnement et les recettes liées aux ventes en recettes réelles de fonctionnement.

Les ventes réalisées permettent d'autofinancer les aménagements de nouveaux caveaux, caveautins... sans avoir recours à l'emprunt.

D/R	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 provisoire	BP 2026 prévisionnel
Dépenses réelles de fonctionnement	1,30	1,02	54 414,04	-	32 209,00	71 746,64	445 749,70
Recettes réelles de fonctionnement	35 835,20	202 321,44	59 679,40	55 126,20	82 496,00	55 864,75	160 000
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>35 836,50</b>	<b>202 322,46</b>	<b>114 093,44</b>	<b>55 126,20</b>	<b>50 287,00</b>	<b>-15 881,89</b>	<b>-285 749,70</b>
Dépenses réelles d'investissement	-	297 934,88	-	-			
Recettes réelles d'investissement	-	135 928,04	-	-			
<b>Total investissement</b>	<b>-</b>	<b>433 862,92</b>	<b>-</b>	<b>-</b>			

Le résultat cumulé du budget annexe des cimetières étant de l'ordre de 300 000 € environ, il n'est pas nécessaire d'inscrire autant de recettes que de dépenses réelles au BP2026.